

*Charte à adopter lors de la 1^{ère} réunion du nouveau Conseil Communal
qui suit les élections du 14 octobre 2012*

Compte tenu de l'importance de la commune et de la vie communale,

- comme espace d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté et aussi comme source éventuelle des inégalités et des discriminations de tous types,
- comme pouvoir organisateur d'enseignement ainsi que de services aux personnes et aux familles, de la petite enfance jusqu'aux dernières années de vie,
- comme cadre de vie proche des citoyen-ne-s garantissant à chacun-e mobilité, sécurité, accès à la santé, aux commerces de proximité ainsi qu'aux espaces verts,
- comme pouvoir soucieux de l'intégration de chacun-e en organisant aide aux personnes les plus faibles, logements sociaux, accueil des immigré-e-s,
- comme soutien de toutes initiatives sociales et culturelles propres à améliorer les conditions et la qualité de vie de ses concitoyen-ne-s.

Sachant

- que les femmes constituent plus de la moitié des habitants des communes,
- que les femmes sont davantage que les hommes susceptibles de verser, à un moment ou l'autre de leur vie, dans la précarité,
- que les inégalités f/h et les stéréotypes sexistes continuent encore et toujours à se développer dans notre société,
- que les femmes sont les principales utilisatrices de services communaux, les principales consommatrices de services aux personnes, les principales usagères des transports en commun et des voiries communales.

Nous nous engageons

- à veiller à une représentation f/h à tous les niveaux de responsabilité au sein de la commune, de ses services et de son administration, y compris aux fonctions dirigeantes, à étudier avec attention les composantes sociologiques, économiques et culturelles de notre commune en tenant particulièrement compte de la dimension de genre afin de poser les bons diagnostics,
- à tenir compte de la dimension de genre en établissant le budget communal, lors de l'élaboration de tous projets d'investissements communaux et lors de l'octroi des subsides aux différentes associations, afin d'éliminer et/ou d'éviter toute discrimination,
- à confier la compétence "égalité f/h à un-e des membres du Collège Communal,
- à lutter contre la **paupérisation des femmes** et des familles monoparentales (majoritairement sous la responsabilité d'une femme),
 - en encourageant des contrats à temps plein, seuls garants de l'autonomie et des droits pour les femmes, en sensibilisant aux pièges des temps partiels, généralement dévolus aux femmes,

- en promouvant, par des formations dans des filières non discriminatoires (y compris des formations à l'entrepreneuriat féminin), l'emploi des femmes, jeunes et moins jeunes, en liaison avec les réalités du marché du travail et les besoins régionaux,
- en organisant ou en soutenant les services pouvant aider les femmes avec enfants à se former, chercher un emploi et à travailler (crèches, accueillantes à domicile, garde d'enfants malades, accueil extrascolaire, halte garderie, plaines de jeux, etc...)
- en poursuivant une politique de logement permettant l'insertion, dans le tissu économique communal, des personnes isolées (souvent des femmes âgées) et des familles fragilisées avec une attention particulière à la mixité sociale et intergénérationnelle : allocation loyer, prise en charge de la garantie locative, Agences Immobilières Sociales, lutte contre les logements inoccupés, logements sociaux intergénérationnels,
- en développant et/ou subsidiant les services d'aide aux personnes afin de permettre aux plus âgé(e)s de rester chez eux/elles et afin de soutenir les personnes en charge des moins valides (le plus souvent des femmes) : services de repas, de garde, de transport... ainsi qu'en facilitant le parking à tous ces services ainsi qu'aux personnes des services médicaux et paramédicaux.
- à lutter efficacement contre toutes les **violences faites aux femmes**,
 - en veillant à ce que la police dispose de structures d'accueil avec du personnel formé à cette problématique et en développant des plates-formes d'échange entre les personnes (aides familiales, enseignants, assistants sociaux ...) en contact avec les violences intrafamiliales,
 - en sécurisant les voiries communales, les parcs ainsi que les abords des transports publics (éclairage, patrouilles de police, marches exploratoires...),
 - en créant ou en subsidiant des places d'accueil d'urgence pour toute femme ou toute famille confrontée à cette situation,
 - en luttant contre toute forme de proxénétisme et en évitant de banaliser et de légitimer la prostitution par son organisation.
- à combattre tous les stéréotypes sexistes à tous les niveaux,
 - Dans l'enseignement : formation des enseignants, matériel pédagogique, accès égalitaire aux filières qualifiantes, éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre,
 - Dans la communication avec les citoyen-ne-s.